

DÉCISION MUNICIPALE

2025-009

Service : Finances – commande publique
Références : LD
Objet : **MARCHE DE BLANCHISSERIE DU LINGE DES SERVICES RESTAURATION ET EDUCATION
- AVENANT N°2**

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-2 ;

Vu les articles R.2123-1 et R. 2123-4 à 2123-5 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ouverte ;

Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;

Vu la Décision Municipale n°2023-43 en date du 18 avril 2023 attribuant le marché de blanchisserie du linge des services restauration et éducation ;

Considérant la Décision Municipale n°2024-056 en date du 15 mai 2024 d'augmenter le montant annuel du marché public avec l'avenant n°1 ;

Considérant la nécessité de recourir à des prestations non prévues au marché initial (entretien des tee-shirts thermorégulants du service restauration et entretien ménager) ce qui implique une actualisation du bordereau de prix unitaire ;

décide

Article 1 : De signer l'avenant n°2 au marché de blanchisserie du linge des services restauration et éducation avec l'entreprise ASI PROD, n'entraînant aucune incidence financière sur le montant maximum annuel de 40 000€ HT.

Article 2 : D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

Article 3 : La présente décision sera publiée sur le site de la ville conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 15/01/2025

Carole Grelaud
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 20/01/2025 au 20/03/2025 Transmise en Préfecture le : 11/01/2025